



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4^{ème}
délibération

AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard
DILLENSCHNEIDER

CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY

Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9^{ème}
délibération

MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVALLE
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine
HUYNH

SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Louis ALLARD
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Autres présents non votants :

Régis DORMOY
Patrice BLANCHOZ
Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE
Pôle Aménagement CGLE
Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2022
Exécutoire le : **13 AVR. 2022**
Affichée le : **13 AVR. 2022**
Visée le : **13 AVR. 2022**

MARCHES PUBLICS

Marché n°2021 – 037 : Fourniture et entretien d'équipements de protection individuelle Lot 2 : lavage et entretien des vêtements - Attribution

Monsieur le Président rappelle que l'accord cadre porte sur la fourniture et l'entretien des équipements de protection individuelle de GRAND LAC et de son CIAS, lancé le 14 octobre 2021.

Il est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : fourniture de vêtements de haute visibilité et d'EPI,
- Lot 2 : lavage et entretien des vêtements (marché réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles ou à des structures équivalentes)

Il s'agit d'un accord cadre de fourniture et de service à bons de commande, avec un maximum annuel de 65 000 € HT pour le lot 1 et de 40 000€ HT pour le lot 2.

Lors du bureau du 4 janvier 2022, le lot 1 a été attribué à l'entreprise PROLIANS SMG Chambéry avec un montant estimatif annuel de 16 540,00€ HT (suite à la proposition d'attribution lors de la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 14 décembre 2021) et le lot 2 a été infructueux et a dû être relancé.

La période initiale de l'accord-cadre pour le lot 2 est fixée à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2022 et pourra être reconduite 3 fois.

Au vu des critères d'attribution (60% valeur technique et 40% prix), la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 1^{er} mars 2022 propose de retenir l'entreprise suivante :

- Lot 2 : DELTHA SAVOIE – BLANCHISSERIE DES PLANS - Montant estimatif annuel : 34 808,50 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus présenté à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2021 - 037 pour le lot 2 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 28
- Présents et représentés : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marchés publics - Marché 2021-037 : Fourniture et entretien d'équipements de protection individuelle - Lot 2: Lavage et entretien des vêtements - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2022

Numéro de l'acte : d4132 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220405-d4132-DE

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

